

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juillet 2023, à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire municipal, situé au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Marcel Normand. Le directeur général et greffier-trésorier, Bernard Déraps, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h32.

Nombre de personnes présentes: 04.

479-2023

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence,
il est proposé par Joséane Turgeon
appuyée par Nadia Hébert
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 05 juin 2023
- 4 - ADMINISTRATION
 - 4.1 - ADOPTION DES COMPTES
 - 4.2 - Règlement d'emprunt 397-2023 - Présentation des élus et questions du public
 - 4.3 - Fête des voisins - Plainte de Madame G. Chauvette
 - 4.4 - TECQ - Approbation de la programmation # 4
 - 4.5 - Rang Landry - Facture de l'entrepreneur
 - 4.6 - Courriel de rappel amical de la CMQ
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 6.1 - Aînés : demande de partenariat
 - 6.2 - Loisirs intermunicipaux ; principes de facturation et plainte
 - 6.3 - Place aux Jeunes - demande de partenariat

7 - URBANISME – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment - Juin 2023

7.2 - Désignation de l'inspectrice Pénélope Houle

7.3 - Demande de permis de chenil, 1645, rang 8

7.4 - Demandes d'agrandissement + modification, 746, Route 161

7.5 - Demande de renouvellement de permis de chenil - 171, 11e rang

8 - VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Rang 12 - Octroi de contrat

8.2 - Pannes récurrentes chez Hydro-Québec - Explications

8.3 - Plainte - chien dangereux dans le 11e Rang

9 - DIVERS

9.1 - Schéma de couverture de risques - Rapport 2022

9.2 - Plainte citoyenne, Route 161

10 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

11 - PÉRIODE DES QUESTIONS

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

480-2023

3.1 - Séance ordinaire du 05 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 05 juin 2023;

En conséquence,
il est proposé par Claudia Quirion
appuyée par Guy Dupuis
et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juin 2023 soit accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

4 - ADMINISTRATION

481-2023

4.1 - ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des comptes payés et à payer du mois de juin 2023;

En conséquence,
il est proposé par Jacques Pepin
appuyé par Nadia Hébert
et résolu,

QUE les comptes du mois de juin 2023, au montant de 86 900.19 \$, soient acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

4.2 - Règlement d'emprunt 397-2023 - Présentation des élus et questions du public

Les élus profitent de la tenue de la séance publique pour faire le bilan du dossier de l'acquisition d'un immeuble au 325, Route 161. Le public est ainsi invité à poser les questions surgissant de ce dossier dont les origines remontent à plusieurs années. La transaction entraînera l'adoption d'un règlement d'emprunt à hauteur de 750 000 \$. Tel que le stipule l'avis public distribué dans chacun des foyers de

Saint-Valère via la poste, les personnes désireuses de s'opposer au règlement pourront, dès lundi prochain, le 10 juillet, se présenter au bureau municipal afin d'inscrire leur nom et adresse dans un registre. Si un total de 110 signatures est atteint, le règlement, pourrait, selon la loi, faire l'objet d'un scrutin référendaire.

NOTE: L'Item 4.2 est reporté à la fin de la séance.

4.3 - Fête des voisins - Plainte de Madame G. Chauvette

Les élus prennent connaissance d'une plainte déposée par la citoyenne G. Chauvette, concernant une activité organisée par la Municipalité, soit la Fête des voisins, présentée le 3 juin dernier. Les procureurs et les assureurs de la Municipalité ont reçu le libellé de la plainte et, pour l'instant, la Municipalité ne commentera pas le dossier sur la place publique. Le maire Normand fait lecture d'un mot où il souhaite prompt rétablissement aux deux jeunes blessés lors des événements.

482-2023

4.4 - TECQ - Approbation de la programmation # 4

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,
il est proposé par Nadia Hébert
appuyée par Joséane Turgeon
et résolu,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

483-2023

4.5 - Rang Landry - Facture de l'entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Pavage Veilleux inc. a procédé ces dernières semaines à l'asphaltage d'une partie du Rang Landry;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de Notre-Dame-du-Bon-Conseil vient de soumettre à la Municipalité une facture de 166 086.24 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE des documents restent à produire notamment par l'expert en charge de la surveillance, la firme SNC-Lavalin;

En conséquence,
il est proposé par Guy Dupuis
appuyé par Jacques Pepin
et résolu,

QUE la Municipalité accepte de payer la somme proposée par Pavage Veilleux, une fois celle-ci amendée par SNC-Lavalin, notamment pour tenir compte d'éventuelles déficiences, de l'ajustement de la taxe sur le carburant et de la retenue de garantie de 5%.

Adopté à l'unanimité.

484-2023

4.6 - Courriel de rappel amical de la CMQ

Les élus prennent connaissance de la correspondance la plus récente échangée entre la direction générale et la Commission municipale du Québec (CMQ). Rappelons qu'en mars 2021, la CMQ avait noté des manquements dans notre processus d'adoption des règlements municipaux. La Municipalité s'était alors engagée à apporter les correctifs nécessaires, une promesse qui a pris la forme d'un plan d'action adopté en juillet 2021. Dans son plus récent courriel, la CMQ nous rappelle qu'elle vérifiera, en mars prochain, donc trois ans après le rapport, si tous les correctifs promis ont été apportés.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les quatre citoyens présents ne posent aucune question sur les éléments jusqu'alors abordés.

6 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

485-2023

6.1 - Aînés : demande de partenariat

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska organise un colloque qui se tiendra le jeudi 28 septembre à Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat municipal est souhaité pour la réalisation de pareils projets mobilisateurs;

En conséquence,
il est proposé par Claudia Quirion
appuyée par Nadia Hébert
et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Valère contribue à hauteur de 50 \$ à l'organisation de la Journée internationale des personnes âgées de la MRC, une activité qui se tiendra à l'hôtel Le Victorin.

Adopté à l'unanimité.

486-2023

6.2 - Loisirs intermunicipaux ; principes de facturation et plainte

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne Ève Lambert a déposé une plainte dans laquelle est demandée à la Municipalité d'améliorer les éléments de l'entente liant à la ville de Victoriaville concernant la présence de nos concitoyens aux activités sportives présentées en ville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère a déjà une entente avec Victoriaville et qu'elle accepte de rembourser la moitié des frais d'intermunicipalisation, jusqu'à un maximum de deux inscriptions par personne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère a également une entente avec la Municipalité de Warwick concernant les activités non-offertes sur son territoire;

En conséquence,
il est proposé par Guy Dupuis
appuyé par Jacques Pepin
et résolu,

QUE la Municipalité s'en tienne aux ententes déjà en vigueur avec ses partenaires régionaux.

Adopté à l'unanimité.

487-2023

6.3 - Place aux Jeunes - demande de partenariat

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Arthabaska vise à favoriser l'attraction, l'intégration et l'enracinement des 18-35 ans sur le territoire régional;

CONSIDÉRANT QUE, seulement au cours de la dernière année, Place aux jeunes affirme avoir aidé plus de 70 jeunes à déménager dans la région;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes désire établir des liens de partenariat avec les représentants du milieu;

En conséquence,
il est proposé par Éric Morissette

appuyé par Claudia Quirion

Et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Saint-Valère offre un financement local de 250 \$ à Place aux jeunes Arthabaska dans le but de l'aider dans sa mission auprès de nos jeunes adultes.

Adoptée à l'unanimité.

7 - URBANISME – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment - Juin 2023

Le dernier mois a été occupé en matière d'urbanisme. L'inspecteur municipal en urbanisme, Monsieur Philippe Habel, déposera sous peu un bilan regroupant les principales actions posées en juin et juillet.

488-2023

7.2 - Désignation de l'inspectrice Pénélope Houle

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE,
sur proposition de Claudia Quirion,
appuyée par Joséane Turgeon,

il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Valère désigne l'inspectrice municipale Pénélope Houle à titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de Saint-Valère s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par Madame Pénélope Houle;

QUE la Municipalité de Saint-Valère permette aux autres professionnels de l'inspection municipale en poste à la MRC d'Arthabaska, soit Messieurs Vincent Roy, Philippe Habel, Daniel Moreau et Jules-Antoine Bélanger et Mesdames Amélia Lacroix, Valérie Gagné, Annie Ruelland d'intervenir dans nos dossiers de manière à prêter main forte à Madame Houle.

Adoptée à l'unanimité.

489-2023

7.3 - Demande de permis de chenil, 1645, rang 8

CONSIDÉRANT QUE Madame Maryse Martineau et Monsieur Christian Hélie souhaitent obtenir un permis de chenil au 1645, 8e Rang;

CONSIDÉRANT QUE les recherches effectuées par notre inspecteur municipal, Monsieur Philippe Habel ont permis de constater que le chenil proposé ne se situe pas à une distance d'au moins 100 mètres d'une résidence voisine;

En conséquence,
il est proposé par Guy Dupuis
appuyé par Jacques Pepin
et résolu,

QUE la Municipalité refuse la demande de permis de chenil tel que formulée concernant la propriété du 1645, Rang 8.

Adopté à l'unanimité.

7.4 - Demandes d'agrandissement + modification, 746, Route 161

Les élus prennent connaissance des avancées dans le dossier présenté par les propriétaires du 746, Route 161, Joséane Turgeon et Monsieur Alexandre Corriveau; le couple souhaite agrandir ses bâtiments actuels et obtenir un permis de refuge commercial. L'analyse du dossier se poursuit au service régional d'inspection.

490-2023

7.5 - Demande de renouvellement de permis de chenil - 171, 11e rang

CONSIDÉRANT QUE Madame Annie Lauzon et Monsieur Kevin Turgeon possèdent depuis près de 10 ans un permis de chenil tenu au 171, 11e Rang;

CONSIDÉRANT QUE le chenil est opéré selon les règles de l'art et respecte la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Joséane Turgeon

secondée par Claudia Quirion

et unanimement résolu

QUE la Municipalité accepte de renouveler, pour un période d'un an, le permis de chenil que détiennent les propriétaires Lauzon et Turgeon au 171, 11e Rang.

Adoptée à l'unanimité.

8 - VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

491-2023

8.1 - Rang 12 - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère a reçu l'offre de cinq soumissionnaires régionaux intéressés à procéder à la réfection d'une partie du Rang 12, voisine de l'intersection avec la Route 161;

CONSIDÉRANT QUE, du groupe, l'offre de Sintra s'est avérée la plus avantageuse pour la Municipalité;

En conséquence,
il est proposé par Joséane Turgeon
appuyée par Nadia Hébert
et résolu,

QUE la Municipalité octroie à Sintra le contrat de réfection d'une partie du Rang 12; la soumission de Sintra totalise 102 529.00 \$, plus taxes, soit 117 882.72 \$.

Adopté à l'unanimité.

8.2 - Pannes récurrentes chez Hydro-Québec - Explications

Les élus prennent connaissance des explications d'Hydro-Québec concernant la plainte logée par la Municipalité au sujet de pannes récurrentes, observées notamment dans le secteur Croteau.

8.3 - Plainte - chien dangereux dans le 11e Rang

Les élus prennent connaissance d'une plainte rédigée par Monsieur Steeve Fournier qui souligne la présence d'un chien errant dangereux, dans le secteur du 555 11e Rang. Expédiée aujourd'hui via internet, la plainte a été transmise au service d'inspection régionale.

9 - DIVERS

492-2023

9.1 - Schéma de couverture de risques - Rapport 2022

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022 DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport de Bernard Dérap, directeur général / greffier-trésorier, relatif au rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

sur proposition de Jacques Pepin
secondé par Éric Morissette

ET résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Valère approuve le rapport annuel d'activités 2022 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité.

9.2 - Plainte citoyenne, Route 161

Les élus prennent connaissance d'une plainte anonyme, expédiée via internet, concernant l'état d'un gazon sur la Route 161. Un suivi sera effectué.

10 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque

NOMBRE D'USAGERS :	224
NOMBRE DE TRANSACTIONS :	408
NOMBRE DE PRÊTS NUMÉRIQUES :	25

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

Rapport du Comité Avenue santé Bois-Francs

11 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux élus et le maire Normand leur répond.

493-2023

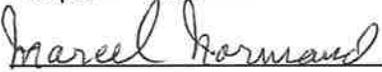
12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Claudia Quirion

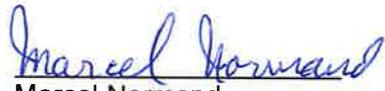
QUE la séance est levée à 21h06.

Adopté à l'unanimité


Marcel Normand
Maire

Bernard Déraps
Directeur général / Greffier-trésorier

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Marcel Normand
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Bernard Dérap, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Bernard Dérap
Directeur général / Greffier-trésorier